

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

Séance publique du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.
Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Régine DE RODAT
Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Karine MINIC
Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20250203**

CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS

M. ROUTABOUL Edmond, rapporteur invite les membres de l'assemblée délibérante à prendre connaissance des nouveaux tarifs proposés pour les concessions du cimetière communal applicables au **1^{er} mars 2025**.

Concession	Surface M2	10 ans	30 ans	50 ans
Prix au m2		25	40	60
<u>Dimension des concessions</u>				
2.50m x 1m	2.50m ²	62.50	100	150
2.50m x 2.00m	5.00m ²	xxx	200	300
Cavurne construite et habillée (4 urnes)		xxx	1600 €	xxx
Renouvellement cavurne et columbarium		xxx	60 €	xxx
Jardin du souvenir	Gratuit			

Cette délibération annule et remplace la délibération DL20210412 du 12 avril 2021.

Où l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider** les tarifs ci-dessus, applicables à partir du 1^{er} mars 2025 ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente décision ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par : **11 FEV. 2025**
- Sa transmission en Préfecture le : **11 FEV. 2025**
- Sa publication :
o Affichée le : **11 FEV. 2025**
o Retirée le :